



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pesticides

Question écrite n° 114106

Texte de la question

M. David Douillet attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la réglementation en vigueur sur l'usage des pesticides. De nombreux agriculteurs utilisent des pesticides pour protéger leurs champs contre les organismes nuisibles. Lors de l'utilisation de ces pesticides volatiles, une partie se propage sur les alentours. Ainsi, de nombreux jardins ou potagers sont pollués par des pesticides épandus dans les champs mitoyens. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer s'il existe une distance réglementaire à respecter entre un champ et des jardins alentours. De plus, il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage d'étudier prochainement cette question afin de mieux préserver les jardins privés.

Données clés

Auteur : [M. David Douillet](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114106

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7517

Question retirée le : 2 août 2011 (Fin de mandat)